Image not found or type unknown

Travail manuel sur ma maison

Par **puguen**, le **26/03/2019** à **15:00**

Bonjour

mon père, maçon à la retraite , ma aidé à construire ma maison, nous avons pendant 4 ans tous les deux

pour monter toute la maçonnenrie.

j'ai payé bien évidement tous les matériaux, et mon père ne ma jamais donné ni avancé le moindre argent sur cela .

mes frères et soeur me reclament maintenant à la succéssion la valeur du temps de mon père passé à la construction de ma maison.

ils disent que c'est un avantage en nature .

quand est-il ?

sachant que pour mon frères yannick, mon père à fait exactement la même chose, il à rénové toute la maçonnerie de la maison de celui-ci.

Merci

Philippe

Par **Visiteur**, le **26/03/2019** à **15:06**

Bonjour
Votre père retraité est libre d'occuper don temps comme il veut et d'aider ses enfants.
Vous ne devez rien à personne ayant qu'il n'est pas prouvé que cela a amoindri le patrimoine.

Par **youris**, le **26/03/2019** à **17:39**

bonjour,

jurisprudence constante, en la matière, il est pas tenu compte de la main d'oeuvre fournie gracieusement.

ce serait différent si votre père avait payé des factures à son nom pour votre maison.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés